



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

17 mars 2016

Nouveau centre communautaire de Quyon : le projet jugé « non admissible » par le gouvernement du Québec

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC — Jeudi, la Municipalité de Pontiac a reçu la confirmation que le projet de Centre communautaire à Quyon n'était pas admissible au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire estime que la municipalité de Pontiac a l'espace fiscal suffisant pour assumer seule cette dépense de 2,5 millions de dollars.

« Le programme est mal conçu. Pour se qualifier, il faudrait dépenser plus et taxer plus. C'est aberrant » déplore Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac.

Deux options possibles

Dans les prochaines semaines, le maire Larose réunira le conseil municipal pour étudier les options. Deux avenues lui apparaissent possibles.

La **première option** consiste à aller de l'avant avec le projet actuel, conçu par l'administration précédente, sans subventions. Il s'agirait d'adopter un règlement d'emprunt et répartir le coût entre tous les citoyens de la municipalité. On estime le coût de cette option à 50\$ supplémentaires, sur un compte de taxes type de 220 000\$, pendant 20 ans.

La **seconde option**, considérée par le maire Larose, consiste à redéfinir le projet en collaboration avec le Centre local de développement (CLD) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de le rendre plus attrayant pour les investisseurs gouvernementaux.

« On a une idée précise des besoins de la communauté, grâce à l'étude Cousineau que le Conseil a commandée en 2015. Maintenant, il faut voir si l'on ne peut pas former une entité juridique (OBNL, coopérative, etc.) plus susceptible de correspondre aux exigences des programmes gouvernementaux. D'autre part, il faut admettre que le projet conçu par l'administration précédente était un peu brouillon : un centre de cette ampleur doit être vraiment multifonctionnel. Il faudrait voir, par exemple, si l'on ne peut pas y intégrer du logement locatif pour nos aînés et des loyers pour des professionnels de la santé. Plus le centre sera bénéfique pour la communauté, plus il sera facile à financer » estime Roger Larose.

La municipalité de Pontiac

La municipalité de Pontiac, située à l'ouest de Gatineau, offre un milieu de vie unique à ses 6 000 citoyens et aux nombreux villégiateurs qui fréquentent les abords de la rivière des Outaouais et le

Parc de la Gatineau. Pontiac est une municipalité bilingue et dynamique, qui connaît une croissance importante. Ses résidents apprécient vivre la ruralité dans toute sa splendeur, tout en bénéficiant des avantages liés à la proximité des centres urbains.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Roger Larose, Maire de la Municipalité de Pontiac

1-888-455-2401 (sans frais) ou mairie@municipalitepontiac.ca